Image not found or type unknown

Délai d'accès local fibre

Par **thomas.j**, le **14/11/2023** à **19:23**

Bonjour,

Je rencontre un problème avec mon syndicat concernant l'accès au local fibre.

Il arrive fréquemment que la ligne fibre de mon appartement soit débranchée du point de mutualisation fibre de mon immeuble. Mon opérateur peut intervenir en 24h sur ce genre de problème. Malheureusement, il semblerait que seul mon syndicat puisse ouvrir le local fibre, et ce uniquement si je le préviens 4 jours ouvrés avant l'intervention de mon opérateur. Il m'arrive donc presque à chaque fois de passer une semaine sans accès à internet.

Je me demande donc si tout cela est normal. Mon syndicat n'est-il pas tenu de me fournir un accès à ce local dans des délais plus courts ? Mon opérateur ne devrait-il pas avoir la clé de ce local ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **14/11/2023** à **19:38**

Bienvenue
La priorité est de remédier à ces problèmes de débranchement.
En demandant à vos voisins, au représentant du syndicat de copropriété, vous devriez savoir qui détient et comment vous procurer les clés ou le code d'accès du local technique.

Par **youris**, le **14/11/2023** à **20:31**

bonjour,

vous utilisez le terme de syndicat, ne serait-ce pas le syndic ?

c'est justement parce que l'accès au local fibre est ouvert à tous ou presque, que votre raccordement fibre est débranché.

d'autres occupants de votre immeuble doit être dans la même situation.

Salutations

Par **thomas.j**, le **15/11/2023** à **12:08**

Bonjour à tous,

merci pour vos réponses,

Oui, les débranchements sont un problème en ce moment. J'ai demandé à contacter l'opérateur d'immeuble (ceux qui gèrent et maintiennent la ligne fibre des appartements jusqu'au point de mutualisation) pour qu'ils prennent des mesures afin d'endiguer ce phénomène.

J'essaie sans réponse de joindre le syndic pour connaître les personnes qui détiennent les clés.

Oui, c'est le syndic et non le syndicat, pardon !

Justement, le local est fermé. Lors de mon installation, j'ai eu de la chance que celui-ci soit ouvert. J'ai appris par la suite qu'il est normalement toujours fermé.

Il faut que je sollicite mon syndic quatre jours ouvrés à l'avance pour qu'il ouvre le local, ce qui me paraît énorme. À chaque débranchement, je passe minimum une semaine sans internet, de plus, ils n'ont toujours pas répondu, ce qui repousse l'ouverture du dit local au milieu de la semaine prochaine.

Ont-ils légalement le droit d'entraver la réparation d'un service que je paie ? Je n'arrive à joindre ni la personne en charge de mon immeuble ni son assistante. Quelle est l'étape suivante ? Une mise en demeure est-elle possible ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **thomas.j**, le **15/11/2023** à **12:08**

Bonjour à tous,

Oui, les débranchements sont un problème en ce moment. J'ai demandé à contacter l'opérateur d'immeuble (ceux qui gèrent et maintiennent la ligne fibre des appartements jusqu'au point de mutualisation) pour qu'ils prennent des mesures afin d'endiguer ce phénomène.

J'essaie sans réponse de joindre le syndic pour connaître les personnes qui détiennent les clés.

Oui, c'est le syndic et non le syndicat, pardon !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Justement, le local est fermé. Lors de mon installation, j'ai eu de la chance que celui-ci soit ouvert. J'ai appris par la suite qu'il est normalement toujours fermé.

Il faut que je sollicite mon syndic quatre jours ouvrés à l'avance pour qu'il ouvre le local, ce qui me paraît énorme. À chaque débranchement, je passe minimum une semaine sans internet, de plus, ils n'ont toujours pas répondu, ce qui repousse l'ouverture du dit local au milieu de la semaine prochaine.

Ont-ils légalement le droit d'entraver la réparation d'un service que je paie ? Je n'arrive à joindre ni la personne en charge de mon immeuble ni son assistante. Quelle est l'étape suivante ? Une mise en demeure est-elle possible ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **15/11/2023** à **12:23**

bonjour

avez vous essayé de contacter un membre du CS pour avoir des informations ?

Par **youris**, le **15/11/2023** à **13:41**

bonjour,

je pense que le local fibre suit le même mode d'accès que les locaux techniques d'ascenseur ou les transformateurs électriques, ce sont les opérateurs qui ont un droit d'accès à ce local qui possèdent les clés d'accès (un passa), le syndic ne devrait même pas les posséder car l'accès est réservé aux personnes habilités.

si l'accès est (presque) libre, ce sera toujours le foutoir.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés